



Bulletin d'information syndicale SUD Education Université de Strasbourg Octobre 2013

Connais-tu la SATT Conectus ?

EN JANVIER 2012, une Société par Actions Simplifiées était créée sous le nom SATT Conectus. Cette société de **droit privé** a des actionnaires publics : Caisse des Dépôts et Consignations, CNRS, ENGEES, INSA, INSERM, UHA et Université de Strasbourg. Initialement la SATT devait être un portail de valorisation de la recherche publique par des partenaires privés. Une SATT est une Société d'Accélération du Transfert des Technologies. La SATT Conectus a tellement accéléré à sa création que les « modalités de son fonctionnement » n'ont été discutées que plusieurs mois après sa création comme en témoignent les Procès Verbaux du Conseil d'Administration de l'UdS des 18 Avril et 29 Mai 2012 ainsi que le Compte-Rendu du Conseil Scientifique du 30 Mars 2012 (documents disponibles sur l'ENT).

Un prélèvement est effectué par la SATT pour tout contrat qu'elle gère. Ce prélèvement est de 12% du montant du contrat comme c'est le cas pour les contrats gérés par les services de valorisation de notre Université. En ce qui concerne la SATT, jusqu'à présent, ces 12% sont utilisés comme suit : 8% pour l'organisme public porteur engagé par ledit contrat et 4% pour la SATT au titre de la prestation qu'elle exécute.

Pourquoi s'intéresser à la SATT deux ans après sa création ?

A PARTIR DE JANVIER 2014, la **gestion des contrats publics** (ANR, contrats européens, etc...) devrait être transférée à la SATT...en tout cas en ce qui concerne l'Université. En effet, il est écrit dans le Compte-Rendu du Conseil Scientifique du 30 Mars 2012 que le CNRS « n'est pas favorable à la gestion des contrats de recherche par les SATT » et la position de l'INSERM n'était pas « clairement définie ». Le Conseil Scientifique concluait alors qu'« Il est prématuré de s'engager dans le transfert des contrats de recherche à la SATT, alors que les échanges avec le CNRS et l'INSERM sur cette question ne sont pas terminés. »

Dans la lettre d'orientation budgétaire 2014 adoptée par le CA de l'Université le 25 juin dernier, les points 19 à 21 sont consacrés aux ressources provenant de la SATT.

Le point 19 rappelle des généralités sur la SATT et le vote du CA du 29 Mai 2012.

Le point 20 est consacré au taux des prélèvements reversés à l'Université en 2014 et ce dernier est annoncé à 8% « si le mo-

dèle économique de la SATT n'évolue pas ». Cette phrase se termine par un renvoi à une note de bas de page extrêmement intéressante : il y est écrit que la convention entre l'Université et la SATT prévoit « la gestion des projets publics de recherche » par la SATT à partir du 1er Janvier 2014 mais que « ce montage juridique et financier n'est pas encore unanimement reconnu au niveau européen » ce qui pourrait engendrer « une **augmentation du pourcentage de prélèvement** » de la SATT, c'est-à-dire une augmentation des 4%.

Le directeur de la SATT a expliqué, lors du CS du 30 mars 2012, qu'à partir de 2014, la SATT ne percevra plus 4% mais 5%. Cependant les 12% de prélèvement ne devraient pas être augmentés. Ainsi, c'est la part de l'organisme public portant le projet qui sera diminuée et devrait donc mécaniquement passer de 8 à 7%. Ainsi le « scénario alternatif » présenté dans la lettre d'orientation budgétaire 2014 n'aurait rien d'alternatif mais serait prévu de longue date et pas pour les raisons annoncées ce 25 juin 2013.

[suite page 2]

SATT, suite de la page 1 ...

Le point 21 annonce des discussions en 2014 (et un vote du CA de notre Université) et pourrait voir « la position actuelle du CNRS évoluer favorablement ». Il faut donc en déduire que le CNRS n'a pas donné son accord pour la gestion des contrats de projets publics contrairement à notre Université et aux recommandations du CS de celle-ci.

Dans l'hypothèse où le CNRS camperait sur ses positions, la lettre d'orientation budgétaire 2014 stipule qu'il pourrait y avoir un **changement dans les taux de reversement** (uniquement les 4% de la SATT ou les 12% ?) ou alors « **la facturation par la SATT de prestations à l'université** ». Pourquoi notre Université devrait-elle faire cadeau à la SATT d'une part de ses revenus sur les contrats de valorisation parce qu'un autre actionnaire refuse de s'engager au même niveau que l'UdS ?

Manque d'intérêt de la communauté universitaire ?

Le 18 Juin dernier, à l'initiative de différentes organisations syndicales (SUD Education n'avait pas été sollicité pour cette manifestation), des débats contradictoires entre élus des listes RDC et vice-présidents de l'UdS étaient organisés. Une trentaine de personnels de l'Université ont assisté à ces débats. Le premier représentant de la présidence à intervenir était le premier Vice-Président, Michel Deneken. Il lui fut posé la question de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants comme source d'augmentation du budget. Il répondit que ce que cela rapporterait à notre Université serait minime et que, conscient que les étudiants réagiraient fortement, la présidence ne considérerait pas cette possibilité.

Le dernier Vice-Président à intervenir lors de cette journée fut le Vice-Président Partenariats avec les entreprises, Jean-Marc Jeltsch, un des deux représentants de notre Université au CA de la SATT Conectus. La salle s'est alors vidée et seules 4 ou 5 personnes sont restées dans l'assemblée, preuve du manque d'intérêt de notre communauté pour ce sujet. Un membre de notre syndicat lui demanda alors quelle pouvait être la tentation d'augmenter les 12% de prélèvement sur les contrats gérés par la SATT pour tenter d'améliorer les finances de l'Université de Strasbourg. Sa réponse fut que cela n'était pas du tout envisagé. Force est de constater qu'il est vrai que cela ne sera pas fait pour améliorer les finances de notre Université mais, au vu de ce que nous venons d'exposer dans ce bulletin, c'est pour équilibrer les finances de la SATT Conectus que la répartition $8\%+4\%=12\%$ sera modifiée, au détriment de l'Université de Strasbourg.

SATT UdS, le marché de dupes !

Le projet de SATT avait été présenté à notre communauté comme un moyen d'alléger les finances de notre Université (notamment en se séparant d'une partie de ses personnels des services de valorisation). Dans la pratique ce n'est pas la SATT qui aide l'UdS dans son budget mais notre Université qui est prête à tous les sacrifices pour qu'une entreprise de droit privé puisse avoir des comptes équilibrés.

La Direction Informatique, parent pauvre du numérique à l'UdS

L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE qui règne actuellement sur l'UdS se targue de vouloir faire de notre université l'une des pionnières en ce qui concerne le numérique : campus numérique, cours en ligne, nouveau site Internet, tout semble être mis en œuvre pour développer les nouvelles technologies.

Nous vous avons annoncé dans notre premier bulletin d'information que nous disposerions désormais de trois vice-présidents chargés du numérique. Notre source était alors une dépêche de l'AEF. Peu après, cette information était démentie et le vice-président délégué « en charge des partenariats avec les EPST et les collectivités » voyait son titre complété d'un équivoque « ainsi que du numérique ». Les trois personnes que nous présentions vice-présidents au numérique ont été nommées chargés de mission. Ils ne bénéficieront que de 24 heures de décharge annuelle, soit la plus petite décharge possible pour des chargés de mission.

Le double discours de notre gouvernance se fait jour à nouveau : les annonces publiques qui proclament le prestige de notre université et des projets plus ambitieux les uns que les autres masquent de plus en plus mal les réductions de budget et le manque de moyens accordés, entre autres, au numérique. Et une fois encore, ce seront les personnels de la DI qui en feront les frais...

Campus numérique : retour vers le futur !

AU PRINTEMPS 2012, dans l'indifférence quasi-générale, le CA de notre université nous engageait dans un vaste projet intitulé « Campus Numérique des Systèmes Complexes » impliquant plus de 70 universités dans le monde, placé sous le haut patronage de l'UNESCO et du G8. Plusieurs chercheurs éminents de l'UdS dont un ancien prix Nobel participent à ce projet. Dans le procès-verbal, on nous indique simplement qu'il s'agira de « créer un réseau international d'universités sur la science des systèmes complexes pour mutualiser les données, les logiciels, les machines et les matériels pédagogiques ». Ce projet repose sur deux aspects principaux : d'une part un travail approfondi et transdisciplinaire de recherche sur les systèmes complexes, d'autre part une amélioration de l'offre de formation numérique des universités par les biais des fameux MOOCs (massive online open courses) et POEMs (Personalised Open Education for Masses).

Exit la communauté humaine ! Vive l'hommilière !

À première vue donc, cette prestigieuse entreprise vise à mettre Strasbourg à la page des nouvelles technologies en matière de recherche et d'enseignement. Mais à y regarder de plus près, ce projet contraignant et coûteux nous semble critiquable à bien des égards. D'abord, les assises théoriques des systèmes complexes telles qu'on peut les aborder à travers les quelques documents mis à notre disposition semblent bien fragiles. Sur le site dédié au Campus Numérique des Systèmes Complexes, on lit que « les Systèmes Complexes sont présents partout autour de nous. On peut les définir comme des entités en interaction reconfigurables,

structurées sur plusieurs niveaux émergents d'organisation, où le tout ne peut se comprendre sans les parties et les parties sans le tout ». Pour éclairer notre lanterne, on nous explique que les colonies de bactéries, les nuées d'oiseaux, le cerveau humain et même Facebook ou un krach boursier seraient tous des systèmes complexes. Dans le diaporama réalisé par nos collègues pour les Terrasses du Numérique, on trouve également la notion d'« hommilière » grâce à laquelle on pourrait modéliser les comportements sociaux des humains en s'inspirant de l'exemple des fourmis...

De même, alors que l'on nous promet une approche mêlant diverses disciplines, la perspective du comité de pilotage semble être exclusivement celle de la modélisation mathématique des comportements sociaux. Dans la liste des participants, on ne retrouve aucun philosophe, aucun linguiste ni aucun juriste. Pourtant, si les systèmes complexes permettent vraiment de penser des phénomènes aussi divers que les galaxies, les bancs de poisson et les réseaux sociaux, il semble que l'apport d'autres disciplines est indispensable : comment prétendre penser la société en se privant de l'apport de la sociologie, de l'ethnologie ou des sciences de la communication ?

Le campus numérique : le cheval de Troie libéraliste

En poussant plus loin, on s'aperçoit que certaines des recherches effectuées dans le domaine des systèmes complexes sont financées quasi exclusivement par des entreprises privées, dont Paraschool qui n'est autre que l'un des plus gros acteurs privés du soutien scolaire et de la formation professionnelle. Le vrai danger qui se cache derrière la façade reluisante

du campus numérique est celui d'une transformation en profondeur de nos pratiques d'enseignement. Par l'introduction des MOOCs et des POEMs, l'enseignant change de rôle pour devenir un « coach » et le campus numérique crée un véritable « écosystème éducatif » où les étudiants réalisent la plupart de leur cursus à distance en choisissant le contenu de leur formation parmi une multitude de micro-modules.

De telles modifications sont déjà en cours et peuvent sous certaines conditions constituer un atout pédagogique, mais elles peuvent aussi très rapidement devenir un outil très efficace dans la chasse incessante de notre présidence à la réduction de la masse salariale de l'UdS. Avec un enseignant pour des milliers d'étudiants, les systèmes complexes peuvent très vite s'avérer être des systèmes très rentables, peu importe ce qu'il advient du suivi pédagogique des étudiants. Et même si un cours en ligne permet d'atteindre une masse importante d'étudiants, la culture numérique constitue une barrière sociale qui reproduit les divisions de classe bien plus qu'elle ne les atténue.

Le risque est également que ce type de système nous mène vers un modèle où l'enseignement ne sera plus conçu par des enseignants mais par des ingénieurs pédagogiques : dans l'enseignement comme dans la recherche, les rapports humains ne peuvent se réduire à des simples équations informatiques. L'ingénierie pédagogique est aussi une activité très rentable économiquement et qui impliquera nécessairement une privatisation à plus ou moins grande échelle de l'université. Face à ces dangers, à nous de nous saisir de ce dossier et de nous mobiliser pour que le campus, numérique ou non, continue à fonctionner sur des principes d'égalité sociale et de service public !

